

négligé de faire, de la brièveté de cette vie et de la durée infinie de l'autre.

Je songeai à ma mère, front couronné de cheveux blancs, vieillesse vénérés et vénérable.

A ces pensées, mes yeux se mouillèrent de larmes. Malgré mon désir de me soumettre à la volonté de la Providence et d'accepter ses arrêts sans murmure, je quittais ce monde à regret. Je m'attachais d'autant plus à l'existence que je me sentais plus près d'en être violemment exilé. Ses déceptions, ses chagrins, ses maladies, ses tourments disparaissaient; je ne me rappelais que ses fleurs et ses parfums. Mourir dans la force de l'âge, éloigné non-seulement de ses parents et de ses amis, mais encore de toute créature humaine, sans une parole de consolation, sans un serrement de main, sans un adieu, mourir sous la dent d'une bête féroce, vous en conviendrez, c'était horrible.

Pourquoi douter de la miséricorde de Dieu? Ne pouvait-il pas me sauver contre toute attente, contre toute probabilité, contre toute possibilité? L'histoire de Daniel dans la fosse aux lions me revint à l'esprit. Quoique je ne prétendisse faire aucun rapprochement entre le prophète juif et moi, ni assimiler ma foi chancelante à la sienne, j'y puisai cependant une force et une espérance dont je ne me serais pas supposé capable quelques minutes avant.

Le tigre venait de s'arrêter encore. Soit lassitude de sa mâchoire, soit par accident, soit avec intention, au lieu de me poser délicatement à terre comme les autres fois, il me lâcha tout d'un coup. Je roulai sur le côté droit, et un corps dur me heurta assez rudement.

Dieu prenait pitié de moi. Il se servait de cette chute et de ce choc, fortuits en apparence, pour me rappeler que je n'étais pas tout à fait sans défense, et qu'un moyen de salut, bien chanceux à la vérité, me restait encore.

Je fouillai dans mon gousset, et j'en tirai un petit pistolet que, dans mon trouble, j'avais complètement oublié. Tandis que je l'armais avec précaution, je fus saisi de nouveau par les crocs de l'obstiné quadrupède, et notre course recommença avec une nouvelle furie.

Quelque implacable qu'il fût, mon oppresseur ne m'avait pas garotté. Mes membres étaient libres. Suspendu à quelques pouces du sol, je pris de cette façon le pistolet dans ma main gauche, et j'allongeai la droite entre les deux pattes de devant du morne animal, de manière à toucher la région du cœur. La rapidité de la course en précipitait les battements, et, pendant quelques secondes, je les sentis bouillonner sur la paume de ma main.

Bien édifié alors sur l'endroit où il fallait frapper, je repris le pistolet dans ma main droite je posai légèrement le canon sur le poil du miroité coureur qui s'essouffait, j'appuyai le doigt sur la détente, je me recommandai à Dieu; le coup partit. Le tigre ouvrit la gueule dans une suprême convulsion, et s'affaissa sur lui-même sans pousser un seul rugissement. La mort avait été instantanée.

J'étais sauvé!

FAITS DIVERS.

EXAMEN DES OFFICIERS VOLONTAIRES DE LA DIVISION DE QUEBEC.—Le bureau d'examineurs nommés par le gouvernement pour examiner les officiers volontaires de la division de Québec, inscrits sur la liste des candidats, a commencé ses séances mercredi à l'école de cavalerie.

Ce bureau se composait du colonel Boothby, A. R., du major Rynde, du 62ème Régiment, et du major Earle, du 17ème.

L'examen s'est terminée hier. En voici le résultat.

Des douze candidats inscrits, huit seulement se sont présentés devant les examinateurs.

Si nous sommes bien informé, les huit candidats sont sortis de l'épreuve de l'examen avec honneur.

Nous croyons savoir que les candidats suivants ont mérité des certificats de première classe.

Major de Brigade Suzor.

Major Bernard.

Capitaine Bowen.

“ Gibson.

Lieutenant Anderson.

“ Murray.

“ Beaubien des Chasseurs de Montreal.

Un des candidats a mérité un certificat de seconde classe, c'est le lieutenant Barrow.

Ces certificats donnent à leurs possesseurs le droit à une commission d'officier supérieur dans la force volontaire.

Un bataillon du 17ème régiment a été tout le temps de l'examen, présent sur les lieux, et a exécuté les manœuvres commandées à tour de rôle par chacun des candidats.

(Courrier du Canada du 12.)

—Un nommé Meehan accusé et convaincu de meurtre vient d'être condamné par M. le Juge Mondelet, devant la Cour Criminelle de Québec, à être pendu le 22 mars prochain.

—Un nommé Adolphe Mathon a été condamné dernièrement aux Assises Criminelles des Trois-Rivières à trois mois de prison pour s'être rendu coupable de blasphème.